



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 30 mars 2019

Demande de Permis d'Aménager n° PA 075 112 18 V 0004 Projet de mutation d'une emprise ferroviaire en un nouveau quartier « Gare de Lyon Daumesnil » à Paris 12ème

Par arrêté municipal en date du 22 janvier 2019

Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis d'aménager à la **Mairie du 12^{ème} arrondissement – 130 avenue Daumesnil – 75012 PARIS**

du mercredi 20 février 2019 à 8h30 au vendredi 29 mars à 17h00

L'enquête publique a pour objet la demande de permis d'aménager n° PA 075 112 18 V 0004 déposée le 09 mai 2018, par la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (SNEF), pour la première phase du projet qui consiste en un projet de mutation d'une emprise ferroviaire en un nouveau quartier du 12^{ème} arrondissement de Paris, visant à favoriser la mixité habitat/emploi tout en désenclavant le site actuel en le raccordant aux rues existantes.
Le projet dans sa globalité (phases 1 à 2) doit permettre la création d'un espace vert d'environ 1 ha ainsi que la construction d'environ 90 000m² de surface plancher (hors reconstitution ferroviaires) répartis en logements diversifiés, activités et commerces, équipements et espaces publics dans un objectif de mixité fonctionnelle.
La 1^{ère} phase du projet d'aménagement propose la réalisation d'environ 34 000m² de surface de plancher à vocation principale de logements, ainsi que des équipements publics (école et crèche), et une première partie de l'espace vert.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et des collectivités territoriales intéressées par le projet. Ces avis sont joints au dossier d'enquête qui sera mis à la disposition du public en **Mairie du 12^{ème} arrondissement**, lequel pourra prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement le samedi 16 mars 2019 de 9h à 12h** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

La commission d'enquête est composée de Monsieur François BERTRAND, Ingénieur de l'école centrale, en qualité de **Président**, et de Mesdames Françoise SOUYRI, Directrice de Recherche à l'INSERM, retraitée et Catherine GINER, Urbaniste Sociologue, en qualité de **membres titulaires**.

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de la commission d'enquête, Président et membres titulaires, à la Mairie du 12^{ème}, 130 avenue Daumesnil, 75012 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de **l'enquête publique** à l'adresse électronique suivante : <http://garedelyondaumesnil.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le **registre dématérialisé** ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 12^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 12^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante :

- Vendredi 22 février 2019 de 9h à 12h	- Jeudi 07 mars 2019 de 16h à 19h	- Mardi 19 mars 2019 de 9h à 12h
- Mercredi 27 février 2019 de 9h à 12h	- Mardi 12 mars 2019 de 14h à 17h	- Jeudi 21 mars 2019 de 16h à 19h
- Lundi 04 mars 2019 de 14h à 17h	- Samedi 16 mars 2019 de 9h à 12h	- Vendredi 29 mars 2019 de 14h à 17h

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement, 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : du-enquetegaredelyon@paris.fr.

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront transmises par la Maire de Paris au Président du Tribunal Administratif de Paris ; déposées en Mairie du 12^{ème} arrondissement ; à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc – PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est la SNEF, représentée par Monsieur Alexandre DESTAILLEUR, 10 rue Camille Moke - CS 20012 - 93212 la Plaine Saint-Denis.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.